

Universités en danger ! L'Université Lumière Lyon 2 et l'ENS Lyon se mobilisent

3 décembre 2024

Engagés pour la défense d'un enseignement supérieur public de qualité au service de la jeunesse et de son territoire, la présidente de l'Université Lumière Lyon 2 et le président de l'ENS de Lyon soutiennent pleinement l'action initiée par France Universités auprès du ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ainsi que la journée nationale de mobilisation du 3 décembre

Jeudi 21 novembre 2024, les présidentes et présidents membres de France Université ont alerté le ministre sur la situation financière intenable des universités, conséquence, outre de l'inflation, des mesures salariales non compensées prises par l'État depuis plusieurs années. Ainsi, les mesures salariales non compensées prélevées sur la subvention pour charge de service public ont représenté une charge supplémentaire de 11,5 millions d'euros depuis 2022 pour l'Université Lumière Lyon 2 et 8,7 millions d'euros pour l'ENS.

Le 21 novembre, le ministre s'est engagé, devant les présidentes et présidents, à renoncer à prélever 1% supplémentaire sur les budgets des établissements pour créer un fonds de solidarité destiné à venir en aide aux universités les plus en difficulté. Mais si le Gouvernement confirme son intention d'augmenter, sans compensation, le Compte d'Affectation Spéciale pension (CAS) – destiné au recouvrement et à la gestion financière du régime des retraites de l'État –, cela représentera un nouveau prélèvement sur le budget 2025 des Universités.

À l'Université Lumière Lyon 2, ce prélèvement représentera 2 millions d'euros qui s'ajouteront aux 2,9 millions d'euros du surcoût généré par les mesures salariales prises depuis 2022 et restant à la charge de l'établissement sur l'année 2025. L'établissement sera ainsi contraint d'afficher un déficit de 8,4 millions d'euros.

Pour l'ENS de Lyon, le CAS pension représente à lui seul 1.8 millions d'euros. Son budget initial est lourdement déficitaire, avec un déficit prévu de 6.8 M€ malgré des efforts de contention inédits sur la masse salariale, le fonctionnement, et l'investissement qui a dû être drastiquement freiné, voire stoppé. Ses réserves sont épuisées et l'établissement atteindra cette année le seuil prudentiel de 15 jours de fonctionnement dans le fonds de roulement. Ces difficultés auront un impact non négligeable également sur l'environnement de recherche, pour lequel l'investissement en équipements et en fonctionnement est un levier crucial pour l'innovation et la compétitivité du pays.

Les présidentes et présidents ont prévenu le ministre : les universités et les écoles ne sont plus en situation d'absorber des dépenses supplémentaires. Si leurs revendications ne sont pas prises en compte, l'État prendra la responsabilité de les contraindre à n'avoir d'autres choix que de :

- Baisser les capacités d'accueil sur Parcoursup et donc le nombre de places pour les futurs bacheliers ;
- Fermer des sites universitaires délocalisés ;
- Réduire son offre de formation ;
- Revoir à la baisse voire stopper la rénovation d'un patrimoine immobilier souvent en piteux état ;
- Réduire le niveau de service aux étudiants (bibliothèques universitaires, actions de vie étudiante, etc.) ;
- Basculer une partie des enseignements à distance pendant la période hivernale afin de réduire les coûts de fluides...

Conscientes de l'importance de leurs missions, les universités et les écoles ne peuvent accepter d'être condamnées à dégrader la qualité des missions qu'elles exercent, au détriment de l'avenir de la jeunesse et de l'économie.

Contact Presse

presse@univ-lyon2.fr

|Selma Akkari| Chargée des relations presse | 06 43 42 20 06

communication@ens-lyon.fr

|Aude Riomi| Directrice de la communication | 06 30 14 08 38